

Introduction générale : LE CONCEPT DE RELATIONS INTERNATIONALES

Objectifs :

- Définir le concept de relations internationales ;
- Retracer l'histoire et l'évolution des relations internationales dans le monde ;
- Enumérer les types de relations internationales

Introduction :

Les RI désignent les relations entre les peuples, les Etats, les nations et les différents organismes à travers le monde. Elles peuvent être pacifiques ou conflictuelles et peuvent prendre plusieurs formes selon le temps et l'espace. On les désigne souvent sous le terme de coopération.

I- HISTORIQUE ET EVOLUTION DES RI

Le concept de RI prend corps à la suite de certains événements qui ont donné les orientations majeures de la vie internationale.

1- Le traité de Westphalie (24/10/1648)

(Il met fin à 30 ans de guerre opposant les catholiques soutenus par l'empereur Autrichien Ferdinand III et les protestants protégés par Louis XIII de la France). Il consacre la diffusion de l'Etat-nation avec la disparition de l'ordre ancien et permet de structurer les RI autour des mêmes préalables à savoir :

- Centralité de l'Etat ;
- La violence Etatique ;
- La puissance comme expression de l'intérêt national.

Il marque donc la 1ere forme d'organisation politique en Europe appelée **conseil Européen**, dont le but est de garantir la paix et la tolérance mutuelle.

2- Le congrès de Vienne (1/11/1814 – 9/06/1815)

Le congrès de Vienne est une conférence des représentants diplomatiques des grandes puissances européennes qui eut lieu à Vienne du 1^{er} novembre 1814 au 9 juin 1815¹. Les pays vainqueurs de Napoléon se réunissent pour se partager les dépouilles de l'Empire et pour définir de nouvelles frontières politiques et stratégiques. Le congrès de Vienne permet également la discussion sur d'autres points comme la libre circulation navale, l'abolition de la traite des noirs (et non pas de l'esclavage) et la mise en avant de la neutralité de la Suisse. Son objectif principal est restaurer l'ordre monarchique de la vieille Europe et contrer les idées révolutionnaires de Napoléon. Vienne deviendra célèbre parce qu'intégrant les préoccupations communes à d'autres continents dont l'Afrique au sujet de la traite des noirs.

3- La conférence de Berlin (1884 – 1885)

Tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 et convoquée par Bismarck chancelier allemand (qui se passait pour l'arbitre européen de l'époque), elle a pour résultat le partage de l'Afrique et son intégration dans les RI comme catégorie mineure.

4- Le traité de Versailles (1919)

C'est l'accord signé à Paris le 28 juin 1919 entre les alliés et les vaincus de la 1ere GM. Ce traité réorganise la carte géopolitique de l'Europe mais aussi de l'Afrique coloniale. Il est à la base de création de la SDN, 1ere organisation dont le but est d'assurer la paix et la sécurité mondiale.

5- Les conférences de Yalta, San Francisco et Potsdam (1945)

(Elles ont pour dénominateur commun, la consécration d'un « nouvel ordre mondial » basé sur l'équilibre des puissances dicté par le rapport des forces issues de la 2^e GM.) A Yalta est décidée entre Roosevelt, Staline et Churchill la naissance de l'ONU. A Postdam, les frontières européennes sont arrêtées et la cour Pénale Internationale est créée pour juger les criminels de guerre. La conférence de San Francisco quant à elle, outre la consolidation de l'Onu, a la particularité d'avoir mis en opposition le bloc capitaliste conduit par les USA et le bloc marxiste dirigé par l'URSS.

6- L'effondrement du mur de Berlin (1989)

Il favorise la réunification entre l'Allemagne capitaliste (RFA) et l'Allemagne socialiste (RDA) pour tenter de rapprocher les deux blocs cités plus haut et affermir les clauses de Westphalie.

7- Les attentats du World Trade Center

Survenus aux USA le 11 septembre 2001, ils symbolisent non seulement la faillite du monde bipolaire mais aussi l'irruption dans les RI d'une nouvelle catégorie d'acteurs : les terroristes dont l'action est dirigée contre l'Etat dominant.

II- LES TYPES DE RI

On distingue :

1- La coopération bilatérale

Elle désigne les rapports entre deux Etats. Ex : Cameroun – France, Cameroun – Tchad

2- La coopération multilatérale

Elle désigne les rapports entre un Etat et une organisation internationale. Ex : Cameroun – Francophonie.

3- La coopération régionale et sous-régionale

Elle lie les Etats en fonction de leur situation géographique. Ex : CEMAC, CEDEAO

Depuis le 19^e siècle, 2 zones de développement apparaissent délimitées par les hémisphères :

- Le Nord très développé, au capitalisme triomphant ;
- Le Sud désignant les PSD ou PVD.

De là les notions de :

- Coopération Nord – Nord ex France – Allemagne ;
- Coopération Sud – Sud ex : Cameroun – Chine
- Coopération Nord – Sud ex : Cameroun - USA

III- LES GRANDS PRINCIPES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA POLITIQUE ETRANGERE DU CAMEROUN.

Ils sont :

- La préservation de la souveraineté nationale à laquelle s'ajoute la non ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ;
- La politique de non alignement et la promotion des relations de bon voisinage ;
- L'attachement aux idéaux de paix et de sécurité internationale auxquels s'ajoute la résolution pacifique des conflits.
- La défense des relations humaines c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et des libertés.

CONCLUSION

Il est donc difficile pour un Etat, dans le contexte actuel, de vivre en autarcie. Le Cameroun s'intègre fort bien dans cette dynamique depuis les indépendances en 1960-61 et son action dans les RI tend à s'affirmer d'avantage.

1ere partie : LE CAMEROUN DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Leçon 1 : LE CAMEROUN PRECOLONIAL (1472 – 1884)

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Situer le Cameroun précolonial dans le temps ;
- Répertorier les principaux peuples et structures politiques présents entre le XVe et le XIXe siècle ;
- Décrire les relations et échanges entretenus par les peuples du Cameroun à cette.

Introduction (*Q ? d'où vient le nom « Cameroun » ?*)

En 1472, suite à la découverte de nombreuses crevettes dans le fleuve Wouri, les portugais nomment ce fleuve « Rio dos camaroes » d'où viendra le nom de Cameroun. Cet élément marque le point de départ de la présence du Cameroun dans les RI. Jusqu'en 1884, date de la délimitation des frontières à Brazzaville, les camerounais ont entretenu des rapports entre eux, leurs voisins immédiats et surtout les européens.

I - les peuples et sociétés établis au Cameroun précolonial (*E. Mveng, Histoire du Cameroun p. ; cours 2nd*)

Le peuplement du Cameroun est très ancien et remonte à la période préhistorique. Au XVe siècle, les savanes du nord et les forêts du sud sont déjà bien occupées.

1- Les peuples des savanes du nord

Ils sont intégrés aux empires et royaumes du Soudan central autour du bassin du lac Tchad. Il s'agit :

- Du Kanem-Bornou (XIIIe – XIXe siècle)
- De Sokoto (XVIIe – XIXe siècle) fondé par Othman Dan Fodio et dont la province orientale englobait presque entièrement le nord Cameroun ;
- Du Baguirmi (XVIe – XIXe siècle) situé au sud-est du lac Tchad ;
- Du Mandara (XVe – XIXe siècle) dont Mora est dernière capitale
- Le Logone – Birni (XVe – XIXe siècle) au sud du lac Tchad.

2- Les peuples de la forêt

Il s'agit :

- Des Pygmées ;
- Des semi-Bantou (Tikar, Bamiléké, Bamoun) déjà présents aux XVIIe et XVIIIe siècles et organisés en chefferies et royaumes indépendants ;
- Des Bantou, encore en migration à l'arrivée des européens pourchassés par les Foulbés.

Ces peuples entretiennent entre eux au quotidien des rapports dans de multiples domaines.

II- relations et échanges régionaux et intercontinentaux (*lettre des Rois Bile et Akwa EC TLES P. 16*)

1- Dans le nord

- **Les relations régionales**

Entre le lac Tchad et la méditerranée, il existe depuis le 1^{er} siècle plusieurs pistes caravanières à travers le Sahara reliant le Soudan central (auquel appartient le futur nord Cameroun) au reste du monde (Maghreb, Egypte, Arabie, Palestine, Asie, Europe...) cet axe est le lieu du commerce des produits de toute origine, de diffusion des idées, des valeurs et des techniques nouvelles répandant les langues

(Arabes, Haoussa, Fulfulde) et implantant la foi islamique. Le troc est la principale forme de commerce avant l'introduction plus tard des formes de monnaies (sel, bande de coton, baguettes de fer, cauris...)

- **Les relations intercontinentales**

Au début du XIXe siècle, la présence dans cette zone des anglais Denham, Clapperton et Oudney (1823), des Allemands Barth (1851) et Nachtigal (1870) annonce la ruée coloniale.

2- **Sur le littoral et dans la forêt** (*traité Germano-douala EC Tle p. 16*)

Les relations sont surtout intercontinentales, les européens étant déjà présents au sud de l'actuel Cameroun depuis le XVe siècle.

- **Sur le littoral**

- Les portugais (1472) établissent un trafic commercial avec les peuples côtiers et en tirent d'énormes bénéfices grâce au déséquilibre de la valeur des produits échangés.
- L'Espagne (1580), qui vient d'annexer le Portugal en crise, intensifie sa fréquentation au Cameroun (Rio dos Camaroes devient Rio de los Camarones) ;
- Les Pays-Bas en révolte contre l'Espagne entretiennent la contrebande sur le golfe de Guinée et établissent leur suprématie au détriment des espagnols et portugais ;

Anglais et français arrivent au XVIIe siècle. Leur présence sera déterminante pour le commerce humain entretenu par les compagnies européennes. En 1827, les Anglais qui en 1807 avaient déclaré la traite des noirs illégale s'installent à Fernando Pô et signent de nombreux traités avec les chefs locaux :

- Les traités du 10 juin 1840, 07 mai 1841 et 29 avril 1852 qui abolissent la traite et interdisent les sacrifices humains ;
- Le traité du 14 janvier 1856 qui crée un tribunal de commerce appelé « Cour d'équité » et destiné à juger les conflits entre les populations locales et les commerçants européens.

En 1860, l'ampleur des relations des relations commerciales entre anglais, Français et Allemands pousse les chefs Douala Akwa et Bell à inviter avec insistance l'Angleterre à annexer la région. Face au refus de ces derniers, ils se tournent vers les Allemands qui à la suite de la signature du traité commercial « Germano-Douala » hissent leur drapeau à Douala le 14 juillet 1884.

- **Dans la forêt et les Grassfields**

Les produits locaux sont transportés vers la côte et échangés contre les articles européens.

Conclusion

Il apparaît en définitive que l'actuel Cameroun a été pendant la période précoloniale un espace privilégié pour les échanges multiples. Ce sont ces échanges qui ont ouvert le territoire au monde extérieur.

Leçon 2 : LE CAMEROUN COLONIAL (1884 – 1961)

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Expliquer les bornes chronologiques ;
- Décrire les grandes étapes de l'évolution du Cameroun colonial ;
- Montrer la force du nationalisme camerounais dans les rapports avec l'extérieur.

Introduction (*que vous rappellent 1884 et 1961 ?*)

Après une période coloniale marquée par une forte sollicitation de la côte camerounaise par les commerçants et les missionnaires européens, la signature le 12 juillet 1884 du traité germano-douala fait du Cameroun un protectorat allemand ouvrant ainsi la période coloniale. Cette période va s'achever avec l'indépendance de la partie anglaise en 1961.

I- Evolution du statut du Cameroun

Dans sa période coloniale, le Cameroun passe successivement du statut de protectorat à celui de territoire international (mandat et tutelle) en passant par une transition de condominium.

1- le protectorat allemand (1884 – 1916)

(Traité germano-douala de E. Mveng, EC TLES P. 21)

Lors de la signature du traité germano-douala, le territoire concerné se résume à 03 quartiers de Douala : Akwa, Deido et Bell. Le statut officiel reconnu au Cameroun est celui de protectorat (Schutzgebiet). Il s'agit pour Bismark de protéger juste les commerçants allemands. En effet le protectorat implique que le territoire garde ses institutions traditionnelles en confiant à l'Etat protecteur le contrôle de sa politique étrangère, sa défense, sa monnaie et les autres aspects de sa souveraineté.

En réalité, ce traité fait du Cameroun une colonie allemande, sous la dépendance totale de l'Allemagne qui y applique deux formes d'administration :

- la gestion du sud du pays par les colons désignés par le gouverneur, les chefs locaux n'étant que des faire-valoir (administration directe)
- une administration indirecte au nord qui s'appuie sur les lamibés loyaux, chargés de contrôler les affaires locales sous la supervision des allemands.

Cette période s'achève avec l'éclatement de la première guerre mondiale ; le pays passe alors entre les mains de nouveaux maîtres.

2- La double administration franco-britannique

Cette période est marquée par une administration provisoire au départ (le condominium), puis un régime international (mandat puis tutelle)

a) Le condominium franco-britannique

Le condominium désigne l'administration conjointe de plusieurs puissances sur un pays. Il court au Cameroun du 26 septembre 1914 (prise de Douala) au 04 mars 1916 (signature de l'accord de partage entre la France et l'Angleterre).

En réalité, l'essentiel de l'administration est effectué au départ par les Anglais, alors que les français étaient mal préparés à assumer cette responsabilité.

A la fin des opérations militaires, les généraux CM Dobell (France) et Joseph G. Aymerich (Angleterre) signent l'accord de partage sans l'avis des autochtones. Nous sommes dans une logique coloniale. Afin de reconforter la France plus éprouvée par la guerre, la Grande Bretagne se contentera du

1/5^e du territoire le long de la frontière avec le Nigeria. Cette scission du Cameroun marque la fin du condominium et chaque puissance installe son administration sur sa partie.

b) Les régimes internationaux : du mandat à la tutelle

- **Le régime de mandat (1919-1946)** *texte EC TLES P24 conséquences du régime de mandat*

L'un des problèmes à résoudre par la SDN qui vient de voir le jour à la fin de la première guerre mondiale à Versailles est l'avenir des anciennes colonies allemandes. Le 07 mai 1919, elles sont redistribuées sous forme de mandat par le conseil suprême des alliés. Les puissances mandataires sous le contrôle de la SDN sont chargées de gérer certains territoires jugés incapables de se diriger eux-mêmes. Des trois types de mandats établis (A-*indépendance proche-Afrique du nord Asie*, B-*indépendance lointaine-Afrique noire*, C-*indépendance non envisagée-Namibie*) le Cameroun devient un mandat B confié à la France et à la Grande Bretagne. Ce statut est officiellement établi le 20 juillet 1922.

Ces deux puissances doivent rendre compte de leur gestion devant la commission permanente des mandats. Les populations des territoires sous mandat ont le droit d'adresser des pétitions au sujet de leur administration. La deuxième guerre mondiale qui survient en 1919 entraîne avec elle le statut de mandat. En décembre 1946, le Cameroun devient un territoire sous-tutelle de l'ONU nouvellement créée.

- **La tutelle (1946-1961)**

Elle est conçue par l'ONU comme une solution transitoire, destinée à favoriser l'évolution de certains territoires vers la capacité à s'administrer eux-mêmes. La France et l'Angleterre héritent naturellement de cette nouvelle mission internationale et poursuivent l'administration séparée du Cameroun, sous le contrôle du conseil de tutelle de l'ONU, chargé d'examiner les rapports annuels, de procéder à des visites périodiques et recevoir des pétitions. Cette période aura des conséquences perceptibles sur l'évolution politique du Cameroun.

Dans le Cameroun français, géré comme l'ensemble de l'empire colonial français, deux étapes sont perceptibles :

- **L'Union française** (24 dec. 1946) qui fait du Cameroun un territoire associé. A ce titre il a des représentants dans les institutions françaises (03 députés à l'assemblée nationale- Jules Ninine, Alexandre Douala Manga bell, Louis Paul Aujoulat, 03 sénateurs au conseil de la république-J. Grassard, Charles Okala, Arouna Njoya ; 05 conseillers à l'assemblée de l'Union). Des assemblées locales sont créées (Arcam qui deviendra ATCAM en 1952). Les élus camerounais utilisent ces tribunes pour demander plus d'autonomie.
- **La Loi Cadre (23 juin 1956)** œuvre de Gaston Deferre Cadre, accorde l'autonomie interne au Cameroun, institue une assemblée législative (ALCAM) et prévoit un conseil de gouvernement dirigé par un PM. C'est ainsi que le 15 mai 1957, André Marie Mbida devient PM et Ahmadou Ahidjo vice PM (*le 1^{er} démissionne le 18 février 1958*). C'est Ahidjo qui négociera l'indépendance du Cameroun en deux étapes (*autonomie le 1^{er} janvier 1959-fin de la présence camerounaise dans les assemblées française, reconnaissance de la citoyenneté –fin de la tutelle le 1^{er} janvier 1960*).

Le Cameroun Britannique quant à lui est joint au Nigéria et administré comme une partie intégrante de ce pays. Deux classes politiques s'opposent dans cette partie :

- Les anti-nigériens, favorables à l'unification avec le Cameroun français ;
- Les pro-nigériens, partisans d'une séparation définitive avec la partie francophone. Son évolution sera parallèle à celle du Nigéria.

Cette évolution se fera à travers des réformes institutionnelles :

- La **constitution Richards** (janvier 1947) établit des organes représentatifs et divise le Nigéria en trois régions : le nord, est et Ouest. Le Northern Cameroun est intégré à la partie Nord avec pour capitale Maiduguri, et le Southern Cameroun joint au Nigéria Oriental dont le chef-lieu est Enugu.
- **La constitution Mac Pherson** (juin 1951) met en place un gouvernement représentatif. Emmanuel Endeley devient ministre du travail à Lagos et Salomon Tandeng Muna ministre des travaux publics de la région Est du Nigéria.
- **La constitution Littleton (1954)** fait du Cameroun Occidental un territoire quasi fédéral disposant d'une assemblée et d'un conseil exécutif avec un premier ministre (*Endeley, favorable à l'attachement avec le Nigéria*)

En Juin 1957, une nouvelle constitution donne le statut de région à part entière au Cameroun Anglais. Les deux courants anti-nigériens dirigés par Foncha et Augustine Ngom Jua, et Pro-nigériens de Endeley continuent de s'affronter. Lors du plébiscite organisé par l'ONU les 11 et 12 février 1961, le Cameroun septentrional préfère le maintient dans la fédération nigérienne.

Durant la période de tutelle, le Cameroun n'est toujours pas un Etat souverain ; mais la voie est mieux balisée pour l'indépendance.

II- Le réveil du nationalisme (textes p26 EC TLES, E. Mveng T2 P99-100)

1- La période allemande : l'émergence

La conquête militaire de l'hinterland affermira l'ordre colonial. Les indigènes vont résister mais le rapport de force leur est défavorable. Les multiples exactions coloniales contribuent à entretenir une résistance farouche. Parmi les résistants on peut citer Rudolph Douala Manga Bell (*qui se révolte contre la volonté allemande de s'approprier ses terres en expulsant les douala et alerte le parlement allemand*), Martin Paul Samba (*arrêté et pendu le 08 août 1914 pour trahison*), Madola de Grand batanga (*déprété et exécuté*), les lamibés de Kalfu et Mindiff.

2- Densification du nationalisme sous le régime de mandat

Pendant cette période, une dizaine de pétitions des chefs Douala au sujet de la question des terres confisquées, de l'expropriation et du désir d'autonomie sont confisquées.

A travers le pays, les français emprisonnent les chefs traditionnels jugés insoumis. Njoya est renversé et exilé à Yaoundé en 1931 mais Charles Atangana saura conserver de bonnes relations avec les français. Le mécontentement des camerounais se manifeste donc nettement et sera bientôt appuyé par l'élite évoluée dont Paul Soppo Priso est le pionnier en 1938 (lancement des activités de la Jeunesse Camerounaise Française).

3- Le nationalisme plus densifié sous le régime de tutelle

Les revendications nationalistes seront incarnées par des partis politiques :

- La JEUCAFRA, devenue UNICAFRA en 1945 et RACAM en 1947
- L'UPC de Ruben Um Nyobe (1948)
- Le BDC de Louis Paul Aujoulat
- L'USC de Charles Okala (1953)
- L'ESOCAM de Pierre Dimalia (1949)
- L'UC d'Ahmadou Ahidjo...

Cette classe politique est scindée en deux courants :

- Les nationalistes modérés soutenus par la France ;
- Les nationalistes radicaux incarnés par l'UPC.

Cette dernière classe réclame l'indépendance complète et l'unification du Cameroun. Il s'agit de Ruben Oum Nyobe, Felix Roland Moumie, Abel Kingue, Marcel Bebey Eyidi, Ernest Ouandie... ce sont eux qui porteront le combat au niveau de l'ONU, organiseront des grèves (1955), la violence urbaine et le maquis.

Conclusion

Il apparaît en définitive que le statut du Cameroun a évolué et maintes fois varié au cours de son histoire. Il faut remarquer ici que le Cameroun n'a jamais porté le nom de colonie. Cependant, malgré son statut particulier, le Cameroun (Douala et environs) est tout simplement « objet » des relations internationales et non partenaire à part entière. Il s'ouvre tout de même à la coopération et à la communauté internationale et sa diplomatie se déploie depuis lors sur tous les fronts.

2^e partie : le Cameroun indépendant et l'Afrique

Leçon 3 : LE CAMEROUN ET L'UNION AFRICAINE

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Montrer le rôle joué par la conférence de Bandoeng dans la prise de conscience des futurs Etats africains ;
- Décrire le passage de l'OUA à l'UA et présenter ces organisations ;
- Présenter les rapports entre le Cameroun et l'UA ;
- Donner les grandes orientations de la politique africaine du Cameroun.

Introduction

Au lendemain du mouvement de décolonisation, l'impératif de l'unité prévaut. C'est dans ce cadre que naît l'OUA qui deviendra plus tard UA. Le Cameroun pour sa part a emprunté dès le départ le train de l'unité africaine et reste fidèle à cette option.

I- La conférence de Bandoeng et la prise de conscience des futurs Etats africains

1- Le contexte de la tenue de cette conférence

Le 19^e siècle est marqué en Afrique par le mouvement panafricaniste prôné par les descendants d'esclaves noirs d'Amérique. Cette doctrine vise et tend à rassembler les peuples noirs du monde en une entité qui incarne leur spécificité, leur volonté de valoriser la civilisation négro-africaine et leur capacité de jouer un rôle dans l'histoire du monde.

C'est dans cette logique qu'en Avril 1955, la conférence afro-asiatique qui se tient à Bandoeng en Indonésie, soutient le retour aux sources et encourage la lutte contre le colonialisme pour la liberté et l'indépendance des peuples.

2- L'impact africain de cette conférence

Sur le continent, des conférences, des regroupements et des fédérations se multiplient. Mais des divisions et des oppositions sur la méthode et les moyens pour y parvenir entravent le processus. Deux tendances principales se dégagent :

- Le « groupe de Monrovia » dit des modérés qui conçoit l'unité africaine sous la forme d'une coopération multiforme entre pays du continent ;
- Le « groupe de Casablanca » dit des progressistes violemment anticolonialistes et soutenant la constitution des Etats-Unis d'Afrique.

Ces deux tendances vont finalement s'accorder sur la fondation de l'OUA le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Ethiopie, à cette époque dirigée par l'empereur Haïlé Sélassié.

II- De l'OUA à l'UA (textes p35 EC TLES)

1- L'OUA

La charte qui crée l'OUA est signée par 30 chefs d'Etats. Les objectifs poursuivis par cette organisation sont entre autres :

- Renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains et malgache ;
- Coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique ;
- Favoriser la coopération internationale en tenant compte de la charte des Nations Unies et la déclaration universelle des droits de l'homme...

Mais 40 ans après sa création, le bilan de l'OUA paraît insuffisant. Elle est considérée comme un club de chefs d'Etats dont les préoccupations sont éloignées des attentes quotidiennes des peuples africains. Par ailleurs, si l'OUA a fortement contribué à la fin du colonialisme et participé à la résolution de nombreux conflits, l'idéal d'harmonisation, de solidarité, de coopération et d'union est encore lointain ; d'où le projet de révision et de modernisation suggéré par Mouammar El Kadhafi, chef d'Etat libyen, lors du sommet extraordinaire de septembre 1999 à Syrte, qui aboutira à l'UA.

2- L'UA (*texte de l'unité à l'union p 35*)

Son acte constitutif est adopté à l'unanimité à Lomé le 12 juillet 2000, lors du 36^e sommet de l'OUA. Après une longue période transitoire de 26 mois, elle est officiellement lancée le 09 juillet 2002, au cours du sommet inaugural de Durban en Afrique du Sud.

a) Ses objectifs

Son objectif est de réaliser une plus grande unité et solidarité en Afrique, promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité, et de protéger les droits et libertés des africains en intervenant dans les circonstances graves (génocides, crimes de guerre...) au sein des Etats membres.

Sur le plan économique, la coopération se fait dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement (NEPAD) adopté à Abuja dans les instances de l'UA en juillet 2001. Son ambition est de mettre en œuvre un développement qui intègre tous les regroupements régionaux de l'Afrique, avec l'appui des investissements étrangers, dans un contexte de sécurité, de bonne gouvernance, d'indépendance politique et d'interdépendance entre les Etats membres.

b) Ses organes

L'UA se démarque aussi de l'OUA par les organes dont elle s'est dotée pour faire face aux enjeux multiples qui l'interpellent :

- **Les organes exécutifs**

- La conférence de l'union, composée de chefs d'Etats et de gouvernements ou de leurs représentants (*c'est l'institution suprême qui définit la politique à suivre*)
- Le conseil exécutif, formé de ministres des affaires étrangères (*assure la coordination et décide des politiques dans les domaines d'intérêts communs*)
- La commission ou le secrétariat de l'union, composée de 10 commissaires ;
- Le comité des représentants permanents, constitué des représentants des Etats membres, (*chargé de préparer les travaux du conseil exécutif*)
- Les comités techniques spécialisés, au nombre de 07 (*s'occupent chacun d'un domaine de compétence*).

- **L'organe législatif**

C'est le parlement africain basé à Midrand en Afrique du Sud et composé de 265 parlementaires à raison de 05 pour chacun des 53 pays africains (il ne dispose que d'un pouvoir consultatif).

- **L'instance judiciaire**

C'est la cour de justice dont le statut et les pouvoirs restent à définir.

- **Les institutions financières**

La banque centrale, le fond monétaire africain, la banque africaine d'investissement

- **Le conseil économique, social et culturel**

C'est un organe consultatif composé de représentants des milieux socioprofessionnels des Etats membres.

Le Cameroun évolue dans cette institution depuis la défunte OUA.

III- Le Cameroun et l'UA

Les rapports entre le Cameroun et l'OUA devenue UA remontent à la création de ce regroupement panafricain. Ces contacts mutuels correspondent à l'orientation générale de la politique africaine du Cameroun, et ces deux acteurs trouvent leur intérêt dans cette coopération.

1- La participation du Cameroun à l'UA

- L'appui aux institutions républicaines lors de la guerre du Biafra au Nigéria entre 1967 et 1970 ;
- Le soutien matériel financier et moral aux mouvements de libération africains notamment l'ANC (African National Congress) d'Afrique du Sud, la SWAPO (South West African People's Organisation) en Namibie dans les années 70 et 80 ;
- La signature avec les Etats voisins d'Afrique Centrale des accords de bon voisinage et des pactes de non-agression ;
- La préférence observée pour la procédure judiciaire au sujet du conflit de Bakassi et l'accueil sur son sol de nombreux réfugiés africains (Tchadiens, Rwandais, Burundais, libériens...)
- La constante implication dans les différentes activités de l'OUA puis de l'UA, à travers l'assiduité aux sommets diplomatiques, mais aussi l'appui en hommes aux forces de maintien de la paix (crise du Darfour...)
- L'élection des Camerounais à des instances dirigeantes (Elisabeth Tankeu l'une des 10 commissaires, Samuel Efova Mbozo'o SGA du parlement de l'UA).

2- La présence de l'UA au Cameroun

- Les secrétaires généraux de l'OUA devenus présidents de la commission de l'UA sont presque tous passés au Cameroun ;
- L'UA a implanté au Cameroun au moins 03 de ses organes spécialisés ;
- Le conseil phytosanitaire interafricain (CPI) est implanté à Yaoundé depuis 1967 ;
- Le centre africain de recherche et de formation phytosanitaire basé à Dschang depuis 1989 ;
- Le conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) qui coordonne toutes les confédérations sportives africaines à Yaoundé depuis 1974 ;
- Le 32^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a été organisé du 08 au 10 juillet 1996 à Yaoundé.

Conclusion

Membre fondateur de l'OUA actuellement UA, le Cameroun participe activement au fonctionnement et à l'atteinte des objectifs de cette organisation panafricaine. Il a été de tous les combats entrepris, et son appui est selon le cas, politique, financier ou humain. Il agrée aux principes et objectifs poursuivis par ses pairs africains et applique les résolutions prises.

2^e partie : le Cameroun indépendant et l'Afrique

Leçon 3 : LE CAMEROUN DANS SA SOUS-REGION

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Identifier les sous-régions d'Afrique et délimiter celle dont fait partie le Cameroun;
- Présenter les principales institutions sou-régionales d'Afrique centrale et leurs problèmes ;
- Montrer la politique, la place et le rôle du Cameroun en Afrique centrale. ;

Introduction

En s'appuyant sur des critères géographiques, le continent africain peut être scindé en 05 régions : l'Afrique Australe, septentrionale, centrale, orientale et occidentale. On y enregistre une pléthore d'organismes régionaux à vocations diverses. Le Cameroun fidèle à sa politique d'intégration est engagé dans ces organisations.

I- Les regroupements régionaux africains

1- La profusion des regroupements (Docs CEEAC p. 38)

Elle s'explique par :

- La multiplicité des secteurs d'activité (agriculture, élevage, pêche, industrie...)
- Le nombre élevé des Etats africains (53)
- La multitude des buts poursuivis

Ainsi les tentatives de regroupement pour l'harmonisation des politiques nationales et d'intégration se comptent par centaines. Exemples : l'UMA (Union du Maghreb Arabe), SADC (communauté de développement de l'Afrique Australe), CEDEAO (communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)...

2- Le cas de l'Afrique centrale (doc. CEMAC p. 39)

L'idée de développement mutuel à travers les projets de coopération économique et de constitution d'un vaste marché en Afrique centrale remonte à la période coloniale. Dans l'ordre de leur création : l'UDEAC, la CEEAC et la CEMAC.

a) L'UDEAC

Elle est créée le 09 décembre 1964 sur les ruines de l'UDE (Union Douanière Equatoriale) à la quelle le Cameroun adhère le 23 juin 1961. Elle comprend le Congo, le Gabon, le Tchad, la RCA, le Cameroun et la Guinée Equatoriale de puis 1983. Son objectif est d'établir un régime commercial privilégié entre les Etats membres par l'harmonisation des plans de développement, des cadres d'investissement, des tarifs douaniers et des taxes fiscales.

Cependant l'objectif d'un marché commun ne se concrétise pas et les performances de l'UDEAC restent en dessous de ses potentialités. C'est ainsi qu'elle cède le pas à la CEEAC.

b) La CEEAC

En plus des 06 membres de l'UDEAC, elle a connu l'adhésion du Rwanda, de Sao-Tomé et Principe, de la RDC et du Burundi. Elle est née le 18 octobre 1983 à Libreville au Gabon. Cette organisation n'a pas pu obtenir des résultats positifs. Elle disparaît lorsqu'il y'a des conflits entre ses membres ; les leaders ne se rencontrent pas suffisamment et les contributions financières ne sont pas versées par les Etats membres.

C) la CEMAC

Parallèlement à la CEEAC, les Etats membres de l'UDEAC initient une nouvelle organisation. La CEMAC. Il s'agit pour eux de dépasser le cadre d'une simple coopération pour parvenir au stade d'intégration globale marquée par la libre circulation des biens, des idées, des capitaux, des services et des hommes, en plus de l'existence d'une monnaie unique, le FCFA (franc de la coopération financière d'Afrique). Son traité constitutif est signé à Ndjamena le 16 mars 1994 mais elle naît véritablement le 25 juin 1999 au sommet de Malabo ; le siège est fixé à Bangui. Elle est constituée de 04 institutions :

- L'Union Economique d'Afrique Centrale (UEAC) destinée à favoriser le développement économique de ses membres grâce à l'harmonisation des législations, l'unification des marchés intérieurs et la mise en œuvre des politiques communes ;
- L'Union monétaire d'Afrique Centrale (UMAC) qui établit des dispositions communes d'une politique monétaire et harmonise la réglementation bancaire et financière ;
- Le parlement communautaire chargé du contrôle démocratique des institutions et organes de la CEMAC
- La cour de justice communautaire dont le rôle juridictionnel consiste à rendre les jugements sur les activités et les institutions de la CEMAC.

Les organes de décision sont :

- La conférence des chefs d'Etat qui détermine la politique de la communauté et se réunit une fois par an
- Le conseil des ministres de l'UEAC
- Le comité ministériel de l'UMAC
- Le secrétariat exécutif (l'un d'eux a été Jean Kuete)

Les organes spécialisés sont :

- La BEAC
- La commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC)
- L'institution de financement du développement.

Mais la CEMAC semble embrasser trop d'actions, et ses ambitions surpassent la volonté des dirigeants politiques d'avantage préoccupés à consolider l'unité, la stabilité et le développement de leurs Etats. En plus elle reste inconnue des ressortissants de la sous-région ; la libre circulation des hommes et des biens est entravée par l'insuffisance d'une infrastructure de communication viable,... les économies des Etats sont extraverties, les échanges entre eux restent très faibles. La CEMAC souffre aussi de la présence d'un voisin puissant : le Nigeria.

II- Le Cameroun en Afrique centrale (docs P. 42)

Le Cameroun est la puissance de la sous-région Afrique centrale et entretient un réseau de relations de coopération aussi bien bilatérale que multilatérales.

1- Le Cameroun et ses voisins : la coopération bilatérale

Elle repose sur les principes de bon voisinage et de la non ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, la recherche de l'apaisement et du dialogue pour résoudre les conflits territoriaux, la réservation d'une bonne hospitalité aux réfugiés...

Exemples :

Réfugiés du Tchad et de RCA, Pipeline Tchad – Cameroun, marché frontalier de Kye Ossi...

Mais la volonté politique n'accompagne pas toujours la communauté économique (disputes de leadership entre Bongo Père, Obiang et Biya)

2- La coopération sous-régionale

Le Cameroun au sein des organisations sous-régionales est engagé dans le processus de suppression des obstacles à la libre circulation. Yaoundé est présent aux assises des organes de ces institutions et contribue par ses hommes et ses initiatives, à la mise en place des conditions et des instruments d'un espace intégré. Quelques actions enregistrées :

- L'institution du COPAX, à la demande du chef d'Etat camerounais ;
- La construction et la sécurisation des axes routiers Bertoua – Garoua Boulai vers la RCA, la route Ngaoundéré – Touboro – Moundou, Ambam – Kye Ossi – Eking...
- L'organisation des journées CEMAC première grande foire aux affaires en Afrique Centrale à Yaoundé en novembre 1999
- La mise en place des parcs naturels transnationaux avec la RCA, le Congo et le Gabon
- La conservation et la gestion durable concertées des forêts tropicales et la sous-région
- La création d'une compagnie aérienne régionale « air CEMAC »
- L'établissement d'une bourse de valeurs mobilière de l'Afrique centrale
- La facilitation de la circulation à l'intérieur par la création d'un « passeport CEMAC »...

Conclusion

Membre depuis longtemps des différents organismes sous-régionaux, le Cameroun par sa présence joue un rôle déterminant car conscient que l'avenir appartient aujourd'hui à des ensembles géographiques..

2^e partie : le Cameroun et le reste du monde

Leçon 5 : LE CAMEROUN ET L'ONU

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Présenter l'Organisation des Nations Unies;
- Préciser sa contribution dans l'évolution politique du Cameroun ;
- Relever sa présence actuelle au Cameroun ;
- Montrer la place du Cameroun dans le système des Nations Unies

Introduction

L'ONU est mise en place dans le contexte effroyable de la 2^e Guerre Mondiale avec pour mission de préserver les générations futures d'autres conflits autant dévastateurs. Intégré au sein de cette structure sous le statut de tutelle, le Cameroun s'est toujours révélé comme un ardent défenseur des idéaux de paix entre les peuples d'où la fructueuse coopération multilatérale qui s'est instituée entre les deux acteurs.

I- L'ONU

1) origine et objectif

Comme la SDN, l'origine de l'ONU est une idée américaine. En effet, son initiateur est le président Roosevelt dès 1941 lors de la signature de la charte de l'Atlantique. Le premier janvier 1942, une déclaration des USA est adoptée à Washington. Les conférences de Téhéran, Dumbarton, et San Francisco vont entraîner la signature de la charte de l'atlantique par 51 pays du monde. La charte de l'ONU assigne à cette structure 4 objectifs :

- maintenir la paix et la sécurité internationale par des moyens pacifiques ;
- développer entre les nations les relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité ;
- réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes économiques, sociaux, intellectuelles, et humanitaires ;
- être un centre où s'amorce les efforts des nations vers la réalisation du bonheur et de la prospérité du monde.

2) La structure de l'ONU

L'ONU a 6 organes.

a) L'assemblée générale et le conseil de sécurité

L'assemblée générale est composée de 193 Etats membres, chacun représenté par un délégué. Elle est une sorte de parlement des nations qui siègent pour tabler sur les questions les plus urgentes de l'humanité notamment le maintien de la paix, et la sécurité collective, budget de l'organisation, désarmement, consolidation des rôles démocratiques. Elle prend décision à la majorité de 2/3 des membres. Elle se réunit en session annuelle entre septembre et décembre. Toute fois, elle peut aussi tenir des sessions extraordinaires lorsqu'une question pressante se fait sentir.

Le conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il prend 15 membres parmi lesquels 5 permanents, disposant d'un veto (Chine, USA, Angleterre). Le règlement du conflit par le conseil de sécurité se fait de manière pacifique. Il présente la candidature du secrétariat général à l'assemblée générale. C'est également lui qui formule les recommandations sur l'admission des nouveaux membres à l'ONU.

b) Le conseil de tutelle et le conseil économique et social

Le conseil de tutelle a été créé pour assurer la supervision internationale des 11 Etats sous tutelle confiés à 7 membres et veilles à ce que les mesures voulues soient prises pour préparer ces Etats à l'autonomie ou à l'indépendance. Il est formé de 5 membres disposant des droits de veto.

Le conseil économique et social est l'organe coordinateur des activités socio-économiques de l'ONU. Il a pour mission entre autre encourager la coopération internationale afin de promouvoir le développement. Pour ce

faire, il tient des consultations avec des ONG. Il est composé de 54 membres élus par l'assemblée générale pour un mandat de 3 ans.

c) **Le secrétariat général et la cour internationale de justice**

Le secrétariat général est placé sous la direction d'une secrétaire élue par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans. Il a pour rôle d'exécuter les missions techniques et administratives que lui confient les 7 organes de l'ONU.

La cour internationale de justice est le principal organe judiciaire des Nations Unies qui statue sur les différents interétatiques. Elle se compose de 15 juges élus par l'assemblée générale et le conseil de sécurité. Son siège se trouve à la Haye en Hollande.

1- Genèse et missions

L'**Organisation des Nations unies (ONU)** est une organisation internationale, regroupant, à quelques exceptions près, tous les États de la planète. Distincte des États qui la composent, l'organisation a pour finalité la paix internationale. L'ONU est fondée en 1945 en remplacement de la Société des Nations (SDN), qui n'avait pas tenu son rôle en n'évitant pas la Seconde Guerre mondiale, pour mettre fin aux guerres entre les pays et pour fournir une plateforme de dialogue. Sa naissance est le résultat du processus engagé à travers plusieurs conférences. Mais son texte de création sera adopté le 25 juin 1945 à San Francisco par 51 pays. Il entre en vigueur le 24 octobre de la même année. Son siège est transféré à New York en 1948.

2- Structure et fonctionnement (*voir schéma histoire leçon 2*)

II- L'état de la coopération Cameroun – ONU (*extrait du toast de Paul Biya, 10 juin 2010, EC Tles P 42*)

La coopération entre les deux acteurs existe depuis la période coloniale. Le Cameroun en devient membre depuis le 24 septembre 1960.

3- Les interventions de l'ONU au Cameroun

• Au plan du développement social

La coopération s'effectue surtout à travers le PNUD. Créé en 1965 et installé au Cameroun en 1972, son action couvre plusieurs secteurs. Depuis 2000, il participe activement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prônés par l'ONU à travers :

- La réduction de la pauvreté et de la faim ;
- L'éducation primaire pour tous ;
- L'appui aux « Synergies Africaines » de lutte contre le SIDA et les souffrances ;
- Le soutien aux PME
- Grâce à l'appui de l'UNICEF, les taux de vaccination de la mère et l'enfant et de scolarisation de la jeune fille se sont élevés dans certaines régions comme l'Adamaoua ;
- Le PAM exécute un programme alimentaire dans près de 400 écoles de l'Est Cameroun et l'assistance au moment des catastrophes diverses (invasion des criquets au nord, sécheresse, inondations...)
-

- **Le développement économique**

Le FMI et la banque mondiale sont au chevet de l'économie camerounaise depuis 1988 pour relancer la croissance. Leur appui en termes de prêt a permis de construire certaines infrastructures (port de Douala, Routes, REGIFERCAM...). Actuellement le Programme d'Appui au Système Educatif (PASE) et le Programme National d'appui au Développement Participatif (PNDP) reçoivent une aide de 190 millions de dollars.

- **En matière politique, scientifique et technique**

- Au plan politique, l'ONU à travers la France et la Grande Bretagne a géré la tutelle et préparé l'indépendance qui fut proclamée en présence du SG de l'ONU de l'époque dag Hammarskjöld ; le rôle du SG Koffi Annan dans le contentieux de Bakassi, l'appui logistique et l'envoi des observateurs pendant les élections, l'aide à la mise en place du programme national de gouvernance.
- Au plan scientifique, l'apport de l'UNESCO dans le processus de mise en place de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique et du Centre d'Excellence des Expériences de Micro-science, la création des centres multimédias privés dans 06 des 10 régions du pays grâce à l'aide du PNUD...

4- La participation du Cameroun aux activités de l'ONU

Le Cameroun s'est doté d'un ensemble de structures animant sa présence au sein de l'ONU.

- **Les organes d'animation**

- La Direction des Nations Unies et de la Coopération non gouvernementale au ministère des relations extérieures (*élaboration des politiques concertées, couverture diplomatique...*);
- La délégation permanente auprès des Nations Unies à New-York et la mission permanente des Nations Unies à New-York (*services extérieurs*)

- **La mise en œuvre des idéaux de paix de l'ONU**

- La saisine de la Cour Internationale de Justice de la Haye en 1994 au sujet du conflit de Bakassi ;
- Les votes favorables constants à l'assemblée générale
- Le centre régional des droits de l'homme inauguré le 13 juin 2002 à Yaoundé par Mme Mary Robinson (haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.
- La désignation par l'ONU du président Ahmadou Ahidjo comme médiateur aux différends africains et internationaux (conflit israélo-arabe, Sénégal-Guinée...)
- Les soldats camerounais ont pris part à la guerre du Cambodge, du Kosovo, en Côte d'Ivoire...
- L'élection du Cameroun au conseil de sécurité en 2000

Conclusion

Le Cameroun doit beaucoup à l'ONU et la coopération entre le pays et l'institution internationale ne cesse de se diversifier depuis la période de Tutelle.

2^e partie : le Cameroun et le reste du monde

Leçon 6 : LE CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE (UE)

AFRIQUE - CARAIBES - PACIFIQUE

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Définir la coopération UE/ACP ;
- Montrer l'évolution et les objectifs de la coopération UE/ACP;
- Montrer l'état de la coopération UE/Cameroun/ACP ;

Introduction

La coopération UE/ACP est une coopération multilatérale qui met en relation les pays européens et leurs anciennes colonies d'outre-mer. Cette coopération a été créée par le traité de Rome de 1957. Le Cameroun dès son indépendance va intégrer le groupe ACP et de là la coopération UE/ACP.

I- Formation et objectifs de l'UE/ACP

1- La formation de l'UE

Après la deuxième guerre mondiale, les Etats européens décident de créer un organisme interétatique européen. La CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) est créée en 1951. Six ans plus tard, les européens vont créer une zone de libre échange. C'est ainsi que le traité de Rome du 25/03/1957 institue la CEE qui à l'origine est composée de 06 six Etat : Belgique, RFA (République Fédérale d'Allemagne), Italie, Luxembourg, France, Pays-Bas. Dans ce traité, il est précisé que les anciennes colonies devraient avoir des relations particulières avec la CEE. Après plusieurs élargissements, la CEE va devenir l'UE qui compte aujourd'hui 27 membres.

2- La formation des ACP

En 1950, les Etats africains fraîchement indépendants vont créer à Brazzaville du 16 au 19 décembre l'UAM (Union Africaine et Malgache). Cette organisation sera remplacée successivement par l'UAMCE (Union Africaine et Malgache de coopération économique) en 1964, et l'OCAM (organisation Commune Africaine et Malgache). Ces Etats vont dès 1963 signer de nombreuses conventions avec la CEE (communauté économique européenne). En 1975, les Etats des Caraïbes et du pacifique (Haïti, Jamaïque, Cuba, Papouasie Nouvelle Guinée, Cook, Micronésie...) vont s'associer à ces Etats africains pour créer le réseau ACP et former la coopération CEE/ACP à la conférence de Georgetown en Guyane.

3- Les objectifs de coopération UE/ACP

Sur le plan politique :

- Promouvoir un environnement politique stable pour chaque Etat ACP ;
- Contribuer à la paix et à la sécurité ;

Sur le plan économique il s'agit :

- De développer et de diversifier la production industrielle des Etats ACP ;
- D'accroître les échanges entre les Etats européens et les Etats ACP, ceci par des protocoles qui exemptent certains produits ACP des droits de douane sur le marché UE.

Enfin les objectifs financiers et techniques. L'UE va accorder de l'aide aux ACP pour le financement des projets à travers le Fond Européen de Développement (FED).

II- Les conventions UE – ACP (*texte Jeune Afrique l'Intelligent, EC Tles P48*)

D'abord signées par le traité de Rome, la coopération UE/ACP est consolidée par plusieurs conventions :

1- Les conventions de Yaoundé

La convention de Yaoundé 1 est signée en 1963 et lie économiquement les pays francophones à la CEE. Elle sera renouvelée par Yaoundé 2 en 1969.

2- Les conventions de Lomé

L'adhésion du Royaume Uni à la CEE en 1973, va permettre la signature de nouvelles conventions dites de Lomé. Lomé 1 en 1975 renferme les aspects politiques de la coopération. Lomé 2 en 1980, met l'accent sur le financement des infrastructures et l'exploitation des ressources minières dans les pays associés. Lomé 3 de 1985 concentre l'aide aux plans sectoriels. Lomé 4 de 1990 met en avant le respect des droits de l'homme et Lomé 4 bis de 1995 soumet la coopération avec chaque pays au respect de la démocratie.

3- Les accords de Cotonou

Discutés depuis 1996, ces accords conclus en 2000, fixent les bases de la nouvelle coopération UE/ACP pour une durée de 20 ans. Ils préconisent une disparition des préférences commerciales (avantages commerciaux accordés aux anciennes puissances coloniales) et la négociation des Accords de Partenariat économique (APE)

4- Les APE

Ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et préconisent le libre échange entre ces deux groupes de pays.

Toutefois, si les pays européens dans leur majorité sont d'accords avec ces accords (la raison est simple : les ACP constituent un grand marché de consommation), les ACP quant à eux ont peur car le libre échange signera la mort de leurs industries fragiles et peu compétitives.

III- Les relations UE/ACP et le Cameroun (*Tableau projets UE, EC Tles P47*)

1- La contribution du Cameroun dans l'UE/ACP

Le Cameroun a participé activement à la naissance du groupe ACP et dans le fonctionnement de la coopération UE/ACP. Cette participation s'est concrétisée par la signature à Yaoundé des conventions de Yaoundé 1 et 2. Enfin, les camerounais ont participé à toutes les négociations ACP/UE

2- Les interventions de l'UE au Cameroun

L'UE dans le cadre de la coopération UE/ACP a financé de nombreux projets au Cameroun. On peut citer entre autres :

- Le développement urbain grâce au projet « Fourmi » (Fond aux Organisations Urbaines et aux Micro Initiatives) ;
- L'aménagement de la ville de Kousseri, le bitumage de la route Ngaoundéré-Toubo-ro-Moundou, le pont sur le Ntem ;
- Le programme de lutte contre le SIDA grâce aux actions de l'ONUSIDA ;
- La promotion du commerce et de l'intégration régionale grâce aux fonds du Fond Européen pour le Développement (FED) ;
- Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à la SOSUCAM en 1966, à la CDC en 1967 et à ALUCAM en 1997
- L'ouverture de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels (CENAME)...

Conclusion

Les relations UE/ACP tirent leur origine de la période coloniale car elles mettent en contact les anciennes métropoles et les anciennes colonies. Malgré de nombreuses aides, les résultats de cette coopération restent mitigés.

Leçon 7 : LA COOPERATION BILATERALE CAMEROUN

FRANCE/CAMEROUN GRANDE BRETAGNE

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Donner l'historique de cette coopération ;
- Présenter la nature de cette coopération;

Introduction

La coopération bilatérale désigne l'ensemble des relations entre deux pays. La France et la grande Bretagne, anciennes puissances mandataires du Cameroun jouent un rôle dans les relations que le Cameroun entretient avec les autres nations du monde..

I- Historique des relations Cameroun/France, Cameroun/Grande Bretagne (Fankem p. 75)

1- Les relations précoloniales

Dès le début du 17^e siècle, français et britanniques sont présents sur la côte camerounaise. Ils vont ainsi établir des relations politiques et diplomatiques (lettres des rois Douala à la Reine Victoria, traité d'abolition de la traite négrière entre chefs douala et anglais, traité d'amitié entre les chefs Malimba et la France...) et des relations économiques et commerciales (ouverture des maisons de commerce.

Après des rivalités entre les différentes Nations européennes, la France et la Grande Bretagne sont supplantées par l'Allemagne qui met fin à cette 1^{ere} relation.

2- Les relations coloniales

Après les deux guerres, l'Allemagne est chassée du Cameroun. Les deux puissances auront la bénédiction de la SDN (mandat), puis de l'ONU (Tutelle) pour administrer le Cameroun. Ils le conduiront vers l'autonomie puis l'indépendance en 1960 pour la partie française et 1961 pour la partie britannique.

Pendant cette période, la France et la Grande Bretagne administrent et exploitent le Cameroun. Ce dernier dès l'indépendance va signer des accords de coopération avec ses anciens tuteurs (en 1960 avec la France et 1963 avec la Grande Bretagne) et noue dès lors des relations politiques culturelles et économiques avec les deux pays.

II- La coopération bilatérale Cameroun/France (EC AES P. 60)

La France est le 1^{er} Partenaire du Cameroun dans ses relations avec les autres Etats du monde. Cette coopération s'effectue dans les domaines politique et institutionnel, militaire, économique et financier, socioculturel.

1- Les relations politiques et institutionnelles

Au plan politique :

- les rencontres entre les chefs d'Etat français et camerounais au Cameroun et en France (Ahidjo s'est rendu 107 fois en France en 15 ans, le Président Paul Biya a coprésidé avec Nicolas Sarkozy la rencontre de célébration du cinquantenaire des indépendances africaines en France),
- les ambassades du Cameroun en France et de France au Cameroun

Au plan institutionnel :

- l'appui logistique et l'assainissement de certaines prisons
- l'aide à la restructuration de la police
- l'appui aux collectivités locales de Douala et Yaoundé et au MINATD

2- la coopération militaire

Le Cameroun est lié à la France par des accords de défenses depuis le 21 février 1974. Dans le cadre de cette coopération, on peut noter :

- la création du centre de perfectionnement de la police judiciaire de Yaoundé ;
- la création du centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre d'Awae
- l'expertise des officiers français à l'EMIA (Ecole Militaire Interarmées).
- La fourniture du matériel militaire...

3- Les relations économiques et financières

Elles s'effectuent au niveau de l'assistance technique, la mise en œuvre des projets de développement et l'appui à l'ajustement structurel. Les financements viennent du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) et l'Agence Française de Développement (AFD). Ainsi on peut noter :

- La réhabilitation et la construction des axes Yaoundé-Ambam-Gabon-Guinée ;
- La réduction de la dette par le C2D (Contrat de Désendettement-Développement) de près de 65milliards de FCFA par an pendant 15 ans ;
- La présence d'entreprises françaises au Cameroun (ex : Orange)
- L'appartenance du Cameroun à la zone Franc
- Le rééchelonnement de la dette du Cameroun par le Club de Paris

4- Les relations socioculturelles

- L'appui aux programmes de santé nationaux (lutte contre la méningite, la Poliomyélite, soutien lors de la catastrophe de Nsam en 1998...)
- La promotion de la culture française par le CCF (Centre Culturel Français) à travers les bibliothèques, les spectacles,...
- Le développement de la recherche à travers l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) et le Centre Pasteur...

III- La coopération bilatérale Cameroun/Grande Bretagne (Fankem P. 76)

Un peu moins importante que celle de la France, elle concerne les domaines politique, économique et socioculturel.

3- Les relations politiques

- Les visites des chefs d'Etats camerounais à Londres (03 visites) ;
- La présence d'un haut commissariat britannique à Yaoundé
- Les visites des parlementaires britanniques au Cameroun et camerounais en Angleterre ;
- L'appui apporté à la création de l'ONEL et d'ELECAM
- La fourniture de documents pour la résolution du conflit de Bakassi...

4- Les relations économiques

- la présence au Cameroun de grandes firmes britanniques telles que Guinness, British American Tobacco (BAT)...
- le rééchelonnement et l'annulation de 30 millirads de FCFA de dette le 13 Août 2003 par le Club de Londres...

5- les relations socioculturelles

- les dons de livres et d'ordinateurs aux écoles camerounaises par le British Council pour la promotion de l'Anglais ;
- les offres de bourses d'étude et de perfectionnement aux étudiants camerounais...

Conclusion

Le Cameroun a gardé avec ses anciennes métropoles française et Britannique des relations privilégiées. Ces relations sont néanmoins plus étoffées du côté français. Le retard économique du Cameroun ne lui permet pas d'imposer ses priorités.

Leçon 8 : LE CAMEROUN DANS LA FRANCOPHONIE (OIF), LA CONFERENCE DES PAYS ISLAMIQUES (OCI) ET LE COMMONWEALTH

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Présenter sommairement les trois organisations ;
- Présenter l'évolution des rapports entre le Cameroun et ces organisations
- Décrire le rôle du Cameroun au sein de chacune de ces organisations ;

Introduction

Le Cameroun entretient avec ces trois organisations une coopération riche qui englobe les domaines politiques, économiques, socioculturels...mais si les relations avec la francophonie et le Commonwealth sont liées à l'héritage colonial, celles avec les pays de l'OCI gagnent depuis quelques années en importance.

I- Le Cameroun et la Francophonie

3- Genèse et missions de la francophonie

La Francophonie est un concept créé dès 1880 par le géographe Onésime Reclus pour désigner un espace où la langue française est parlée au quotidien et une communauté de langues fondée sur l'usage du français. Elle naît sur les cendres de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) élargie aux pays non africains autres que la France, ayant le français en partage.

Au départ, sa mission principale est la promotion de la langue française. Amis à la suite des diverses mutations intervenues sur la scène internationale, son champ d'action s'est progressivement élargi vers des volets politiques (promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance) et économiques (soutien au développement).

4- L'état de la coopération entre le Cameroun et la Francophonie

Le Cameroun est en relation avec la Francophonie avant son adhésion comme membre le 19 novembre 1991

• La coopération politique et institutionnelle

Elle s'affirme à partir du 6^e sommet à Cotonou en 1995 :

- Le paiement régulier des contributions statutaires et volontaires à l'OIF (120 millions de FCFA par an)
- La participation à tous les sommets et conférences
- La désignation de camerounais à d'importants postes de responsabilité. Exemple : Gaston Payom (DG de l'éducation de 1989 à 1992), Jean Tabi Manga (même poste de 1992 à 1998, Denise Epote Durand (Directrice de TV5 Afrique depuis 1998)...
- La visite en terre camerounaise de nombreux responsables de l'OIF (Boutros Boutros Ghali secrétaire général en 2000)
- La tenue au Cameroun d'importantes rencontres francophones (assemblée parlementaire du 27 au 30 mai 1998,...)
- L'appui au processus de démocratisation par l'envoi d'observateurs pendant les élections

- Soutien au processus de décentralisation
- **La coopération socioculturelle et technique**

Elle s'effectue dans le domaine de la formation, de l'enseignement, de la culture, des arts...

Au plan social

- La réhabilitation du centre des handicapés d'Etoug-Ebé
- La participation des jeunes camerounais au programme « mobilité des jeunes »
- Le financement des microprojets créés par les jeunes...

Sur le plan technique

- L'érection de l'ENS, l'ESSTIC, l'IRIC en centres d'excellence pour la formation francophone ;
- La présence au Cameroun du bureau de l'agence sous-régionale de la Francophonie depuis 1995.
- L'ouverture à Yaoundé du « Campus 2000 » de l'université virtuelle d'Afrique centrale

Au plan culturel

- La production cinématographique financée
- La circulation des artistes, écrivains et leurs œuvres...
- **La coopération économique**
- La participation aux travaux de la première conférence des ministres francophones de l'économie et des finances (MONACO, avril 1999)
- La gestion informatisée de la dette publique par l'AIF
- La création d'unités de production dans le domaine de l'élevage ou de l'agro-industrie...

II- Le Cameroun et le Commonwealth of Nations

1- Création et principes directeurs du Commonwealth

Les racines du Commonwealth remontent au 19^e siècle avec la mutation d'anciennes colonies britanniques en dominions (Canada 1867, Australie 1900...). Mais sa date de création est 1945. La notion de Commonwealth of Nations traduit la nette volonté de changer l'empire britannique en une organisation associant les Etats indépendants.

Ses principes directeurs sont consignés dans un ensemble de déclarations :

- La déclaration de Londres 1949 qui supprime l'allégeance à la couronne britannique et ôte l'adjectif « British »
 - La déclaration de Singapour de 1971 qui établit la justice raciale et économique
 - La déclaration de Harare de 1991 qui définit les principes et valeurs économiques
 - La déclaration d'Edinburgh de 1997 qui énonce les principes guidant la coopération économique
- Ses objectifs sont la poursuite, au moyen de la coopération, du bien-être des peuples, la paix, la concorde, la justice, la stabilité internationale.

2- L'état de la coopération entre le Cameroun et le Commonwealth

Elle est à l'image de la coopération avec la Grande Bretagne.

- L'assistance technique en vue de la formation et du développement des ressources humaines à travers l'aide apportée au gouvernement ;
- L'assistance en vue du renforcement des capacités institutionnelles des Etats
- La mise en place de l'ONEL en janvier 2002 et sa mutation en ELECAM...
- L'informatisation et la gestion des archives du personnel de l'Etat au ministère de la fonction publique et de la réforme administrative en 1998

III- Le Cameroun et l'OCI

1- Genèse et missions

L'OCI est née à Rabat au Maroc le 25 septembre 1969, suite à la profanation de la mosquée d'Al Aqsa de Jérusalem imputée aux juifs dans le but de soutenir le peuple palestinien dans sa lutte de reconquête de ses territoires passés sous le contrôle de l'Etat d'Israël. Elle est composée de 57 Etats membres entièrement ou partiellement musulmans. Son but est de promouvoir la solidarité et la coopération entre ses membres.

2- L'état de la coopération Cameroun OCI

Le Cameroun est membre de l'OCI depuis juin 1974.

- **La participation du Cameroun aux activités de l'OCI**

- Il s'est fait représenter aux conférences annuelles des ministres des affaires étrangères en charge des dossiers techniques ;
- La présence du président Paul Biya au sommet de Dakar en 1991
- La création au Ministère des relations Extérieures en octobre 1996 d'une sous-direction de l'OCI et en décembre 1997 d'un poste de ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé du monde Islamique

- **L'appui de la coopération avec l'OCI**

- La réalisation des projets routiers, industriels et agro forestiers (barrage de Song-Loulou, CELLUCAM, axe lourd Douala-Yaoundé, partiellement financés par la BID – Banque Islamique pour le Développement-, la construction de la route Ayos-Bonis...)
- La construction de 48 écoles primaires dans 06 provinces, la construction, réhabilitation et équipement des lycées et collèges d'enseignement technique...

Conclusion

Le Cameroun entretient des relations multilatérales avec ces trois organisations qui depuis ne cessent de s'affirmer comme acteur majeur du développement de notre pays

Leçon 9 : LE CAMEROUN ET LES AUTRES PAYS

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Montrer la diversité des partenaires du Cameroun dans les RI ;
- Décrire les principaux aspects de la coopération entre le Cameroun et certains pays

Introduction

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, le Cameroun entretient un vaste réseau de relations avec certains pays amis d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

I- En Europe

1- La coopération Cameroun-Belgique

Elle existe depuis son indépendance à travers la création en 1962 des missions diplomatiques à Yaoundé et à Bruxelles.

Certains aspects de cette coopération sont :

- Le déblocage en 1978 de fonds pour la réhabilitation du centre d'instruction médicale d'Ayos ;
- Le soutien à la construction de l'hôpital général de Yaoundé à hauteur de 12 milliards de FCFA (dont 2.5 milliards de dons)
- Le financement des projets d'adduction d'eau potable à Maroua, Soa, ... par le fond Belgo-Camerounais.

2- La coopération Cameroun - Allemagne

Tissée depuis le 12 juillet 1884, cette coopération reprend vie à partir de 1960. Elle est matérialisée par :

- L'activité des ambassades à Yaoundé et à Bonn ;
- Les contacts entre les personnalités politiques des deux pays (Paul Biya en Allemagne le 05 septembre 1986 et Helmut Kohl à Yaoundé en Novembre 1987)
- La fourniture d'archives pour le règlement du conflit de Bakassi ;
- Le partenariat économique, technique et financier par l'appui financier du GTZ, du DED...
- La création d'entreprises (SITABAC, SIAC)
- La réhabilitation des ouvrages d'accostage au port de Douala
- Des offres de bourse universitaire aux étudiants camerounais...

II- En Amérique

1- La coopération Cameroun – Canada

Elle prend corps en 1962 avec l'ouverture à Yaoundé d'une ambassade (la toute première en Afrique subsaharienne). Elle couvre plusieurs aspects :

- La participation à la mise sur pied du Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS aujourd'hui FMSB) en 1973
- L'octroi des bourses de recyclage en faveur du personnel sanitaire ;
- Des appuis financiers par l'Agence canadienne pour le développement International (ACDI)
- La formation des cadres supérieurs en matière de foresterie et de cartographie des forêts...

2- La coopération Cameroun - USA

Les USA nouent des relations avec le Cameroun surtout dans les secteurs socio-économiques :

- La signature des accords de coopération et d'assistance entre les deux pays en 1962
- Des offres de bourse au personnel sanitaire
- Des appui financiers ou matériels aux structures hospitalières (Hôpital Central de Yaoundé après la catastrophe de Nsam en 1998)
- L'action des ONG (Peace Corps) pour l'amélioration des conditions de vie des différentes communautés
- La présence au Cameroun d'entreprises américaines (AES/SONEL, City Bank...)
- La possibilité offerte à nos opérateurs depuis 2000 de pouvoir exporter certains produits américains sans barrière douanière grâce à l'AGOA (African Growth and Opportunity Act)...

III- En Asie

1- La coopération Cameroun - Chine

Elle est qualifiée d'exemplaire et fructueuse. Articulée autour d'une vingtaine d'accords relatifs, cette coopération est marquée par un ensemble de réalisations :

- La présence de médecins chinois au Cameroun depuis 1975 ;
- L'inauguration de l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Ngousso par le Président Paul Biya en présence du Vice-ministre chinois de la santé
- La construction des palais des congrès et des sports de Yaoundé
- L'octroi des bourses aux étudiants Camerounais et les dons de matériel aux universités camerounaises...
- La construction du barrage hydro-électrique de Lagdo
- Le recalibrage de la rivière Mfoundi
- La présence au Cameroun de nombreux magasins chinois...

2- La coopération Cameroun – Japon

Elle est matérialisée par :

- Les visites des dirigeants Camerounais au Japon (Ahidjo en 1973, Paul Biya en 2000 et 2003)
- L'exportation au Japon du bois, du cacao, du coton camerounais, et l'importation de véhicules japonais au Cameroun (Toyota, Mitsubishi...)
- La construction des écoles (1999 – 2000) grâce aux fonds TICAD (Tokyo International Conference on African Development).

Conclusion

Le Cameroun tire de nombreux avantages de sa coopération bilatérale avec ses partenaires étatiques de plus en plus nombreux.

Conclusion générale : LES PROBLEMES DU CAMEROUN DANS LES RI

Objectifs : l'élève sera capable de :

- Montrer les avantages de la coopération internationale
- Montrer la contribution du Cameroun et de la communauté internationale à la réalisation des grands problèmes de l'heure ;
- Citer les handicaps aux RI

Introduction

Dans l'état actuel du monde marqué par l'interdépendance et la mondialisation, il est difficile à un Etat de vivre en autarcie. Les différents pays sont poussés à s'ouvrir aux autres acteurs internationaux et à s'intégrer pour former de grands ensembles avec l'intention notamment de résoudre les questions internes.

I- Les avantages de la coopération internationale

1- La contribution de la communauté internationale à la résolution des problèmes camerounais

Grâce aux appuis que lui procurent ses différents partenaires, le Cameroun a pu trouver des solutions à certains grands problèmes :

- Les différents plans d'ajustement structurel (PAS) mis en place par le FMI pour réhabiliter l'économie camerounaise
- Le dénouement progressif de la crise de Bakassi grâce à des actions conjuguées diverses
- Le soutien à la démocratie par la francophonie et le Commonwealth
- Une solution partielle à l'endettement avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en octobre 2000...

2- La contribution du Cameroun

Pour sa part, le Cameroun s'est illustré par des actions majeures notamment :

- Le soutien à l'ANC (African National Congress), parti anti apartheid en Afrique du Sud
- Le refuge et l'Asile offerts aux réfugiés Rwandais et Tchadiens lors de nombreux conflits qui ont marqué leurs pays et l'envoi des émissaires pour la résolution de ces conflits...

II- Les handicaps aux relations internationales

1- La domination des grandes puissances

Depuis la fin de la guerre froide, le monde s'est unipolarisé. Les USA ne trouvent plus de contradicteur sérieux sur la scène internationale. Des risques d'actions punitives se mettent en place au détriment d'un effort de concertation mondial. Exemple : la guerre en Irak

Ce pays ainsi que toutes les autres puissances détentrices du « droit de veto » a tendance à survoler les décisions de l'ONU remettant en cause son importance.

2- La mondialisation

Se présentant comme un rendez-vous du donner et du recevoir pour le concert des nations, elle apparaît d'avantage comme l'instrument nouveau du capitalisme dominé par les pays de la triade USA, Japon, Union Européenne, et dans laquelle les pays du Sud sont marginalisés et écrasés.

Conclusion

Objet d'une certaine sollicitude de la part des différents acteurs internationaux, le Cameroun, pour susciter d'avantage d'intérêt et bénéficier au maximum des opportunités qu'offre la coopération, gagnerait à mieux s'affirmer par un ensemble de réformes structurelles dans la conduite de sa politique étrangère et la promotion en son sein des valeurs phares du monde d'aujourd'hui telles l'Etat de droit, la démocratie, la bonne gouvernance...cela ferait alors de lui, un partenaire d'importance avec lequel il faudra compter.